

Rapport

présenté par Monsieur E. Sandherr, Président du Conseil d'Administration,
à l'Assemblée générale des Actionnaires, le 25 Janvier 1860.

Messieurs

L'abondance constante sur place de capitaux pendant l'exercice 1859 est un fait notoire. Si nous la signalons d'abord à votre attention c'est qu'il est la principale cause de la diminution sensible des produits de cet exercice, comparativement à ceux des années précédentes, malgré la marche toujours ascendante des opérations du Comptoir. Comment en aurait-il été autrement, en présence de l'abaissement du taux d'escompte de la Banque, qui pendant toute l'année n'a varié qu'à 3 à 4 % ?

Une autre cause qui a encore contribué à cette diminution & qui est aussi un indice de bien-être, c'est la courte échéance des valeurs présentées à l'Escompte.

Faut-il déplorer cet état de choses? Evidemment non. La prospérité générale qu'il annonce, est un bienfait pour tout le monde, qui y participe plus ou moins directement, d'ailleurs les résultats obtenus, sans être brillants, sont encore rémunérateurs, comme le constatent les chiffres, qu'au nom & comme organes du Conseil d'Administration, nous allons avoir l'honneur de vous soumettre.

Le chiffre total, de toutes les opérations, s'est élevé à la somme de
F. 30.103.133.60^c représentés par l'entrée en portefeuille de
57781 effets, ce qui constitue sur l'exercice précédent
une augmentation de F. 71.247, 98.

13989 effets admis à l'escompte se sont élevés à
F. 13.293.137.42^c 84392, remis à l'encaissement & en P. & se sont portés
à 16.809.996.98

F. 30.103.133.60^c 57781. Egalité.

Les frais généraux se sont élevés à
F. 33878.02 dont 96738.42 pour le premier semestre &
17139.60 pour le second

F. 33878.02 Somme égale

L'exactitude de ces chiffres, dont le total est demeuré au dessous des
fixations du budget, a été reconnue par deux membres du Conseil d'Administration
délégués à cet effet

Le compte des effets en souffrance, restait débiteur au 31 décembre 1858
de F. 2203.90; cette somme a été recouvrée en totalité, & en outre le Comptoir
a touché celle de F. 862.40, sur des valeurs passées précédemment par
Profils & Pertes. Cette dernière somme est venue en augmentation des
Bénéfices, dont le chiffre total pour l'année 1859, s'élève à

F. 48800.50. Aux termes de l'article 24 des Statuts, il y a lieu de

prélever sur cette somme, celle de
F. 32000.- à distribuer à M. & les Actionnaires, à titre de dividende
obligatoire

F. 16800.50 Reste à répartir entre les actionnaires & le fonds de
Réserve, qui doit recevoir au moins la moitié de cette somme, mais
auquel le Conseil d'Administration peut attribuer une plus forte quotité
sans votre approbation (même article des Statuts)

Le partage par portions égales de l'excédant ci-dessus énoncé, donnerait
une très-faible fraction pour chaque action en sus du dividende complé-
mentaire, dont nous allons soumettre la fixation à votre sanction.

Le conseil d'Administration vous propose donc, M. & les Actionnaires, d'attribuer au
fonds de réserve la somme de 8800.50, ce qui en portera le montant à
F. 87869.52, & de payer à 4 p. 100, soit ensemble à 80000, le dividende
complémentaire à répartir entre M. & les Actionnaires, ce qui portera la
répartition pour l'année à 5 p. 100 dont 2 p. 100 ont été touchés en Juillet
dernier, & dont les 3 autres seront payés après votre délibération.

Pour apprécier exactement les résultats obtenus par le Comptoir d'Escompte
depuis son existence, c.à d. pendant une durée de 5 ans 9 mois, il faut
jeter un regard en arrière, pour constater le total des bénéfices réalisés.

Pendant ce laps de temps, M. & les Actionnaires ont touché des dividendes
14 p. 100 et le compte de Réserve présente aujourd'hui un avoir égal, à
peu de chose près, à 41 p. 100 du fonds capital. Ainsi en terme moyen,
le Capital de la Société, un peu considérable peut-être, en comparaison
de celui d'autres Comptoirs, a produit un intérêt qui dépasse 7 p. 100 l'an.
C'est encore un résultat satisfaisant.

Vous aurez, M. & les Actionnaires, aux termes de l'article 29 des Statuts, à procéder
au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration, & du Comité
de censure, d'après le rang d'ancienneté.

Les membres sortants sont

M. & Nicolas Hochlin
Frid. Engel
Louis Huguenin
Henry Boeringer } Administrateurs.

Monsieur Jean de Schoen, censeur, nommé il y a un an seulement en remplacement de Monsieur Coudray d'écide.

Le Conseil vous propose la réélection des membres sortants, sans toutefois vouloir limiter votre choix.

Nous terminons d'abord, en vous demandant

- 1^o l'approbation du Compt. ci-dessus rendu
- 2^o la fixation à 4,90 du dividende complémentaire, lequel, ainsi que le dividende, payé pour le 2^d Semestre de 1859, seront payables dès demain à la Caisse du Comptoir, contre la présentation des titres.
- 3^e & enfin de voter par liste de scrutin le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration & du Comité de censure.

Avant de passer à la discussion et à la délibération des propositions qui vous sont soumises, le Comité de Censure vous présentera par l'organe d'un de ses membres, ses observations sur la régularité de la marche du Comptoir et sur l'observation des statuts.

Nous prions et de vouloir bien prendre la parole

Le Président

J. de Schoen

Rapport fait par Monsieur Santa, au nom
du Comité de censure

Messieurs

Les membres de votre Comité de censure, ont été assistés comme Jean de Schœn, aux réunions du Conseil d'Administration; ils se sont aussi assurés que le travail dans les bureaux se fait avec ordre & l'exactitude nécessaires.

Les soins scrupuleux du Comité d'Exercice & de M^r le Directeur, à l'égard des valeurs présentées à l'Escompte, nous ont préservé cette année, de toute perte; nous les en félicitons sincèrement.

Les dépenses sont restées au-dessous des fixations du budget; elles s'élèvent à

f 33778. 02

L'excédent net est de

f 48800. 50. Il en est de f 7534 41 au dessus de celui de l'an dernier, cela prouve que l'année a été relativement plus bas de l'Escompte de la Banque, pendant cette année.

Il a été versé cette année f 3066. 30 sur les effets en souffrance, & compte

produit un excédent de
f 862. 40. Il n'est débiteur que de
f 2203. 90 au 31 décembre 1858

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration propose la répartition suivante

f 35000 - - comme dividende obligatoire de 4 90

8000 - - pour dividende supplémentaire ce qui fait 5 90

Il a été porté f 8800. 50 au fond de réserve.

Nous vous proposons, Messieurs, de voter des remerciements à M^{rs} les administrateurs et à M^r le Directeur pour le zèle et le dévouement avec lesquels ils président aux Travaux du Comptoir; c'est ainsi qu'il peut satisfaire les nombreux intérêts pour lesquels vous l'avez créé.

En le nom du Comité de censure

M. J. Santa

Procès-Verbal

de l'Assemblée générale des Actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse,
du 25 Janvier 1860.

L'an mil huit cent soixante, le mercredi 25 Janvier, à dix heures du matin, l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée par le Directeur, en conformité de l'article 47 des Statuts, s'est réunie dans la Salle des Séances de la Société Industrielle.

La liste des actionnaires, pendant les 1600 actions émises, est déposée sur le Bureau, conformément à l'article 44 des Statuts.

À dix heures un quart, 62 Membres (dont plus de 50 étrangers aux Conseils d'Administration & de censure) présents ou représentés, possédant des 750 actions, ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée est régulièrement constituée aux termes de l'article 48 & la séance est ouverte.

M. C. Sandherr, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

La feuille de présence, constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont M^{rs} Dore & Faurie, le Président les prie de prendre place au Bureau.